

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE



Rapport d'activités 2014



SOMMAIRE

La Vie politique et administrative du Syndicat

Les élections municipales de Mars 2014	p.3
Le personnel	p.5

Le Rapport financier

Les recettes en 2014	p.5
Les dépenses en 2014	p.5
Le compte administratif en 2014	p.6

Les temps forts de 2014 concernant l'élaboration du SCOT Loire Centre

Avant les élections municipales : le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables	p.7
Après les élections municipales : une reprise du dossier	p.7
Engagement de l'Evaluation environnementale	p.8
Engagement effectif de l'étude de gisements fonciers avec EPORA	p.10
Poursuite de l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable	p.10

Les autres travaux engagés sur 2014

Les avis du Syndicat mixte sur les documents de planification	p.11
Participation à la démarche Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise	p.12
Participation à la Conférence des SCOT ligériens	p.13

Les perspectives sur l'année 2015

La vie politique et administrative du Syndicat

Le Bureau syndical s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année 2014 et le Comité syndical à 7 reprises les 23 Janvier, 25 Février, 10 Mars 26 Mai, 8 Juillet, 23 Septembre et 17 Décembre 2014 pour gérer les affaires du syndicat.

Au cours de l'année, ce sont au total 27 délibérations qui ont été prises (Cf. Tableau des délibérations en annexe).

→ Les élections municipales de Mars 2014

Elles ont généré une modification profonde des représentations au sein du syndicat. Le nouveau Comité syndical a été installé le 26 mai 2014 et le fonctionnement du syndicat a été précisé le 8 juillet 2014.

✓ Le Bureau syndical

Il est composé de 7 membres, à raison d'un représentant par intercommunalité membre, soit le Président et 6 Vice-Présidents.

- Président : M. Lucien MOULLIER, CC du Pays d'Astrée
- 1^{er} Vice-Président : M. Jean-François NEYRAND, CC du Pays entre Loire et Rhône
- 2^{ème} Vice-Président : M. Jean-Pierre TAITE, CC de Feurs en Forez
- 3^{ème} Vice-Président : M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- 4^{ème} Vice-Président : MM. Sylvie ROBERT, CC des Montagnes du Haut Forez
- 5^{ème} Vice-Président : M. Christian MOLLARD, CC des Collines du Matin
- 6^{ème} Vice-Président : M. Jean-Claude TISSOT, CC de Balbigny

✓ Le Comité syndical

Il est composé de 27 délégués élus par les organes délibérants des membres du Syndicat selon la répartition ci-dessous :

- | | |
|---|------------|
| - Communauté de communes de Balbigny | 4 délégués |
| - Communauté de communes des Collines du Matin | 3 délégués |
| - Communauté de communes de Feurs en Forez | 6 délégués |
| - Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez | 2 délégués |
| - Communauté de communes du Pays d'Astrée | 5 délégués |
| - Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône | 5 délégués |
| - Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable | 2 délégués |

Cette répartition est proportionnelle à la population municipale de chaque communauté de communes. Aucune communauté de communes ne peut avoir moins de délégués.

Les membres du Comité syndical sont :

Communauté de communes de Balbigny

Jean Claude TISSOT, Véronique CHAVEROT, Marcel GEAY, Pascal VELUIRE

Communauté de communes des Collines du Matin

Jean-Michel MERLE, Christian MOLLARD, Marc RODRIGUE

Communauté de communes de Feurs en Forez

Jean-Pierre TAITE, Brigitte BRATKO, Simone COUBLE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Jean-Luc POYADE

Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez

Sylvie ROBERT, Denise Mayen

Communauté de communes du Pays d'Astrée

Lucien MOULLIER, Michel BRUN, Ludovic BUISSON, Hubert COUDOUR, Bernard MIOCHE

Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône

Hubert ROFFAT, Pierre COLOMBAT, Paul DELOIRE, Jean-Paul JUSSELME, Jean-François NEYRAND

Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable

Georges BERNAT, Alain BERAUD

En comité syndical du 8 juillet 2014, les membres des deux Commissions suivantes ont été élus :

√ La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Elle est composée de 11 membres :

- **Le Président du syndicat mixte (Président de la CAO) :**
Lucien MOULLIER
- **5 membres titulaires élus au sein du Comité syndical le 8 Juillet 2014 :**
Jean-François NEYRAND, Jean-Pierre TAITE, Georges BERNAT, Sylvie ROBERT, Christian MOLLARD
- **5 membres suppléants élus au sein du Comité syndical le 8 Juillet 2014 :**
Véronique CHAVEROT, Hubert ROFFAT, Alain BERAUD, Julien DUCHE, Denise MAYEN

√ La Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR)

Elle est composée de 14 membres :

- **7 membres titulaires (représentant chacun une communauté de communes membre du syndicat) élus au sein du Comité syndical le 8 Juillet 2014 :**
Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Jean-Pierre TAITE, Georges BERNAT, Sylvie ROBERT, Christian MOLLARD, Jean-Claude TISSOT
- **et de 7 suppléants (représentant chacun une communauté de communes membre du syndicat) élus au sein du Comité syndical le 8 Juillet 2014 :**
Marc RODRIGUE, Julien DUCHE, Alain BERAUD, Pierre COLOMBAT, Véronique CHAVEROT, Denise MAYEN, Ludovic BUISSON

→ Le personnel

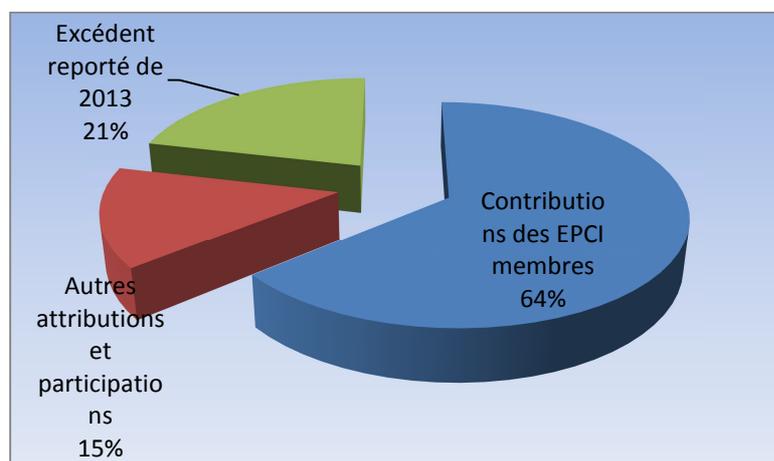
Le contrat de travail de Madame BOMBENON, chargée de mission du SCOT Loire Centre, devait prendre fin en Septembre 2014. Par délibération du Comité syndical en date du 10 Mars 2014, ce contrat de travail a été reconduit pour une durée de 3 ans supplémentaires.

Madame Sylvie GAILLARD, attachée territoriale principale de la Communauté de communes de Feurs en Forez, assure toujours pour le Syndicat mixte la préparation et la gestion du budget du Syndicat, l'émission des titres et mandats, la gestion des payes...

Le rapport financier

Le Budget primitif de 2014 a été voté pour un montant de 283 272 € en section de fonctionnement et de 1 310,02 € en section d'investissement (total : 284 582,02 €).

→ Les recettes 2014



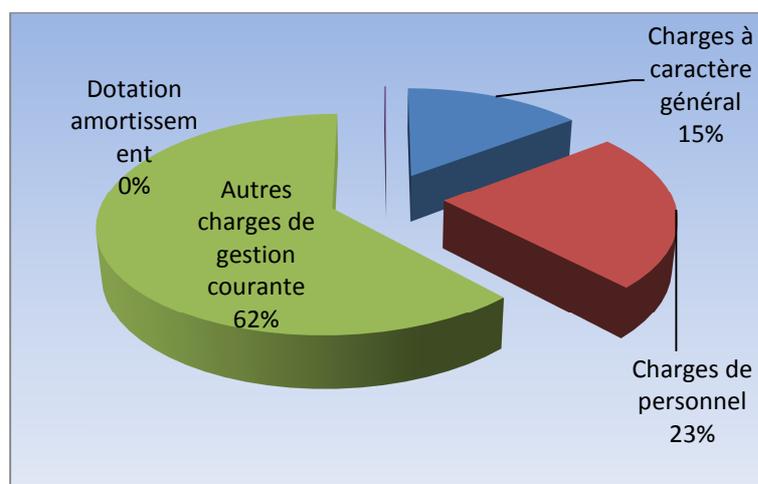
La contribution des Communautés de communes membres du syndicat s'élève à 175 002,02 €

Le report de l'excédent de fonctionnement de 2013 (soit 58 271,87 €) et les subventions attendus sur 2014 (40 000 € perçus de la subvention SCOT rural) ont permis de baisser la cotisation 2014 par habitant à 2,39 €.

Pour rappel, évolution de la cotisation depuis 2012, année de mise en route effective de l'étude d'élaboration du SCOT:

Année	Cotisation
2012	1,08 €/habitant
2013	2,86 €/habitant
2014	2,39 €/habitant

→ Les dépenses 2014



Les dépenses engagées sur 2014 sont liées :

- aux charges de personnels,
- aux charges à caractère général liés au fonctionnement du syndicat (documentation générale, frais administratifs, affranchissements, fournitures...) et à l'étude adéquation besoins/ Ressources en eau potable,
- aux autres charges de gestion courante comprenant pour l'essentiel l'assistance de l'agence d'urbanisme Epures pour l'élaboration du SCOT Loire Centre,
- et à l'amortissement du matériel informatique.

→ Le compte administratif 2014

Le compte administratif, document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2014, a été approuvé en Comité syndical le 24 Mars 2015 avec un excédent de fonctionnement de 49 891,62 € et un excédent d'investissement de 1 310,02 €. L'excédent de fonctionnement a été reporté aux recettes de fonctionnement de 2015.

Cet excédent de fonctionnement est lié aux prévisions budgétaires qui avaient été réalisées pour le règlement des études complémentaires (restant dû de l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable, étude gisements fonciers et évaluation environnementale). Or, les élections municipales de Mars 2014 et la réinstallation des instances du syndicat qui en ont découlé ont fait prendre du retard sur ces études.

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2014
Réalizations	Section de fonctionnement	273 271,89 €	223 380,27 €	49 891,62 €
	Section d'investissement	1 310,02 €	0,00 €	1 310,02 €
	Budget total	274 581,91 €	223 380,27 €	51 201,64 €
reste à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		274 581,91 €	223 380,27 €	51 201,64 €

Les temps forts de 2014 concernant l'élaboration du SCOT Loire Centre

→ Avant les élections municipales : Le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été engagé en Comité syndical le 10 Mars 2014. Les délégués en place depuis la création du syndicat ont souhaité marquer une étape dans l'élaboration du SCOT Loire Centre avant les élections en laissant une base solide pour la suite du travail.

→ Après les élections municipales : Une reprise du dossier

Le PADD débattu en Mars 2014 a été considéré par le nouveau Comité syndical comme une base à partir de laquelle devaient être conduites des discussions et approfondissements essentiels à la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Les élus du nouveau Comité syndical ont défini, au vu des remarques formulées par l'Etat, le Département et la Région notamment, sur le projet de PADD débattu en Mars 2014 par le précédent Comité syndical, de nouvelles modalités de travail en vue d'une collaboration accrue avec les principales Personnes Publiques Associées (PPA).

Un travail en deux phases a été engagé :

- Une phase d'échanges entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les chambres consulaires et le Comité syndical sur le PADD et l'évaluation environnementale afin de contribuer à l'élaboration d'un projet partagé.
- Une phase de travail technique alimentant un travail de projet politique dont l'objectif est de fixer les grandes lignes du Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) qui sera rédigé en 2015.

Ainsi, ont été mises en place les instances suivantes :

- Un Comité technique associant la chargée de mission du SCOT, les Directrices des Communautés de communes membres, l'agence d'urbanisme Epures et les agents de la DDT de la Loire, du Conseil Régional Rhône-Alpes, du Conseil général de la Loire, des chambres consulaires et des Pays du Roannais et du Forez.

Ce Comité technique s'est réuni à 5 reprises sur les mois d'Octobre et Novembre 2014.

Il a eu pour objectif de fournir les éléments techniques nécessaires aux débats du Syndicat (dans les groupes de travail élus) et d'informer le syndicat des points essentiels attendus par chacun d'eux.

Les sujets abordés ont été les suivants : les polarités, la consommation foncière, l'eau potable, l'économie (espaces économiques et commerces).

- Un Groupe de travail élus composé des membres du Comité syndical. Il s'est réuni à 4 reprises entre les mois d'Octobre et Décembre 2014. C'est en groupe de travail élus que s'est instauré le débat politique sur les thèmes abordés en Comité technique. Il a veillé à la traduction dans l'écriture du projet des objectifs stratégiques des élus (écoute des territoires, analyse des propositions...).

Trois séminaires ont été organisés :

- Séminaire du 6 Octobre 2014 associant les membres du groupe de travail élus et les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, des Conseils Régional et Général et des Chambres consulaires) :
 - Présentation du PADD débattu en 2014 par le précédent Comité syndical
 - Echanges/ écoutes des observations des PPA sur le PADD
 - Principes de poursuite des échanges et de l'élaboration du document
- Séminaire du 13 Octobre 2014 associant les membres du groupe de travail élus, la Direction Départementale des Territoire de la Loire et l'autorité environnementale (DREAL) :
 - L'évaluation environnementale
- Séminaire du 10 décembre 2014 associant les membres du groupe de travail élus et les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, des Conseils Régional et Général et des Chambres consulaires) :
 - Synthèse des travaux réalisés
 - Définition des objectifs pour 2015

L'écriture du PADD sera ajustée en 2015 en fonction des options issues de cette réflexion sur le DOO.

→ Engagement de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est une obligation réglementaire qui est faite aux SCOT d'évaluer les incidences de son projet sur l'environnement. Elle constitue une pièce incontournable du projet de SCOT.

Pour l'engagement de cette Evaluation environnementale, un avis d'appel à la concurrence a été mis en ligne sur le site internet du Syndicat le 7 Mars 2014 (www.scotloirecentre.com rubrique Appel d'offres), affiché le même jour au siège du Syndicat et publié dans la presse (parution le 12 Mars 2014 dans le journal Le Progrès-La Tribune, rubrique Annonces légales).

13 offres ont été reçues dont deux hors délais. C'est le Bureau d'études INDDIGO qui a été retenu en Septembre 2014.

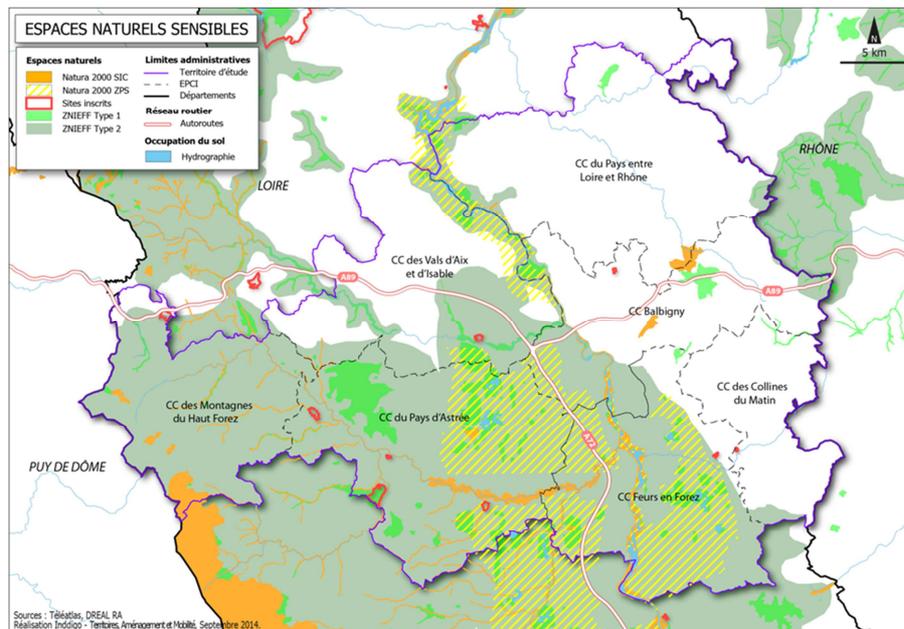
Dans le cadre de l'élaboration du SCOT Loire Centre, l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a déjà été réalisé dans le diagnostic. Le Bureau d'études a été chargé, dans un 1^{er} temps, de réaliser une analyse critique de cette EIE qui fait partie des éléments constitutifs du rapport de présentation du SCOT et sert, entre autres, de base à l'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du SCOT. Ainsi, une note de synthèse a été produite sur les thèmes suivants :

- Le patrimoine naturel
- L'eau, une ressource stratégique
- La qualité de l'air, énergie et gaz à effet de serre
- Les risques et nuisances
- Les déchets
- L'agriculture et la forêt
- La mobilité

- Les paysages

Pour chacun des thèmes abordés, les enjeux ont été formalisés sous la forme d'un tableau Atouts/ Faiblesses/ Opportunités/ Menaces.

Exemple sur le thème « Patrimoine naturel » :



Les enjeux

<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Fort patrimoine naturel sur le territoire du SCOT • Richesse naturaliste sur des espaces comme les zones humides, ici encore nombreuses mais partout en voie de disparition en France • Activités agricoles permettant sur une grande partie du territoire le maintien d'une biodiversité locale remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de mise en valeur des espaces • Ruptures de continuités écologiques liées aux grandes infrastructures (autoroutes, même si des efforts ont été faits dans le cadre de la construction de l'A89) • Inventaire précis des zones humides non réalisé
<p style="text-align: center;">Opportunités</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de faire du territoire de Loire Centre un territoire exemplaire en termes de développement prenant en compte le milieu naturel • Possibilité de développer une image et un attrait touristique liés au patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accroissement de la tache urbaine engendre une consommation de l'espace et augmente le phénomène de rupture de continuité écologique • La prolifération de certaines espèces invasives, en particulier liées à l'eau et aux zones humides, met en péril la biodiversité locale.

Ce travail a été partagé à l'occasion du séminaire du 13 Octobre 2014 avec la Direction Départementale (DDT) de Loire et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Sur la base de cette analyse, une hiérarchisation des enjeux identifiés sera proposée sur 2015 et une évaluation des choix retenus sera réalisée au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du SCOT.

→ Engagement effectif de l'étude gisements fonciers avec EPORA

Faisant suite à la convention signée par le Syndicat mixte, EPORA a lancé une consultation de bureaux d'études et en a retenu un pour réaliser l'étude de gisements fonciers.

Quatre temps d'étude sont prévus :

- 1- Inventaire foncier exhaustif de tous les sites potentiellement mutables ou exploitables en centre-bourg dans les polarités identifiées au SCOT.
- 2- Scoring foncier permettant d'aboutir progressivement à la sélection d'une dizaine de sites présentant des enjeux prioritaires (vacance, insalubrité, friche, emplacement stratégique) et des indices de faisabilité technique et financière intéressants.
- 3- Etude de marché immobilier destinée à valider la localisation des sites et à déterminer les produits immobiliers envisageables et les publics cibles associés.
- 4- Etudes pré-opérationnelles sur les sites sélectionnés (capacité programmatique, intégration dans le tissu existant, bilans financiers prévisionnels)

En 2014, le 1^{er} temps d'études a été engagé. L'identification des gisements fonciers potentiellement mobilisables sur ces polarités a fait l'objet d'une présentation dans chacun des EPCI membres du Syndicat. Cela a permis de corriger certains aspects et de compléter l'atlas. Les communes non polarités ont été amenées à faire remonter des sites problématiques pour elles de manière à enrichir l'atlas foncier et avoir la meilleure connaissance possible des problèmes rencontrés par les collectivités en la matière.

Le montant de l'étude ayant été sous-estimé par EPORA dans la convention qui le lie au Syndicat, EPORA a soumis au Syndicat un avenant. Celui-ci a été refusé par le Comité syndical en date du 17 Décembre 2014 considérant que la convention cadre fixait le montant de l'étude et que les contraintes budgétaires étaient trop importantes pour l'accepter.

→ Poursuite de l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable

Le dernier Comité technique a eu lieu le 10 Mars 2014 à la suite d'un Comité syndical au cours duquel a été engagé un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). A l'occasion de ce débat, l'ambition démographique a été portée à 1%/ an (représentant + 19 000 habitants sur 20 ans) au lieu de 0,6%/ an prévu initialement (soit + 12 000 habitants).

Cette évolution devait avoir des conséquences sur l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable en cours. Ainsi, il a été demandé à SAFEGE de prendre en compte cette nouvelle donnée, nécessitant l'étude d'un 3^{ème} scénario.

Les élections municipales passées, SAFEGE a remis au Syndicat un rapport d'étude en Mai 2014 considérant l'étude comme achevée alors même que l'étude était inutilisable en l'état par le Syndicat :

- des observations du Conseil général montrant des manquements par rapport au marché,
- le 3^{ème} scénario non étudié.

SAFEGE a communiqué un avenant au syndicat qui a été refusé par le Comité syndical en date du 17 Décembre 2014. Il a été demandé à SAFEGE de finaliser l'étude selon les termes du contrat.

Les autres travaux engagés sur 2014

→ Les avis du Syndicat mixte sur les documents de planification

Le Syndicat mixte a participé aux réunions de travail organisées par les communes dans le cadre de l'élaboration, la modification ou la révision de leur document d'urbanisme et son avis a été sollicité avant enquête publique.

Le Syndicat a également été sollicité par les communes pour l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et ainsi déroger à l'article L122-2 du Code de l'urbanisme pour celles qui étaient concernées.

La CADUR, Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme, a examiné les affaires qui lui ont été soumises et a émis un simple avis et/ou formulé des propositions permettant de préparer les avis et accords rendus par le Président dans la cadre de sa délégation (Délégation au Président reconduite par délibération du Comité syndical en date du 8 Juillet 2014).

Au cours de l'année 2014, 7 dossiers ont été instruits :

PLU de Neaux :

→ Avis favorable. Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet.

Elaboration du PLU de Saint-Georges-de-Baroille :

→ Réserves formulées.

Révision du POS de Régnny et transformation en PLU :

→ Avis favorable. Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet.

Dérogation du Syndicat au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme/ Commune de Régnny :

→ Dérogation accordée pour l'ouverture à l'urbanisation sur cinq secteurs.

Révision du POS de Salvizinet et transformation en PLU :

→ Réserves formulées.

Dérogation du Syndicat au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme/ Commune de Salvizinet :

→ Dérogation accordée pour l'ouverture à l'urbanisation sur sept secteurs.

→ Dérogation refusée pour l'ouverture à l'urbanisation sur un secteur.

Modification du PLU de Saint Barthélémy Lestra :

→ Réserves formulées.

→ Participation à la démarche Interscot de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Depuis les élections municipales de 2014, la représentation politique des syndicats mixtes porteurs de Scot a largement été renouvelée. La démarche Interscot de l'Aire métropolitaine lyonnaise, à laquelle adhère le syndicat mixte du SCOT Loire Centre depuis 2012, a ainsi accueilli huit nouveaux présidents.

A l'initiative de cinq présidents reconduits dans leur fonction, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, opératrices de la démarche, ont organisé deux rencontres à destination des nouveaux élus de Scot.

Le 26 septembre 2014, à Lyon, une première rencontre de ce nouveau mandat a permis aux treize présidents de Scot ou à leurs vice-présidents de se présenter les uns aux autres.

Ils ont souhaité partager plus largement les apports de la démarche avec leur Bureau lors d'un Forum organisé le 20 novembre 2014, à Anse.

Les représentants de Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise présents au Forum inter-Scot, à Anse, le 20 novembre 2014



→ Participation à la conférence des Scots ligériens

Sur l'année 2014, des fiches ont été produites pour accompagner les collectivités dans l'intégration des dispositions de la Loi Grenelle dans leurs documents d'urbanisme sur les thèmes suivants :

- Utilisation économe de l'espace
- Continuités écologiques, trames verte et bleue
- Patrimoine, paysage, tourisme
- Urbanisme commercial
- Préservation des ressources
- Transport, déplacements
- Energie, climat
- Aménagement numérique
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal

Chacune de ces fiches est présentée de la même manière :

- Enjeux
- Ce que dit la loi

- Cadre local de référence
- Principes d'actions
- Moyens mobilisables dans le PLU
- Chiffres clés locaux
- Autres outils mobilisables
- Moyens mobilisables dans le SCOT

Utilisation économe de l'espace

fiche PLU GRENELLE

ENJEUX. L'artificialisation est le fruit de nos activités humaines, aussi diverses soient-elles. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que cette consommation d'espaces agricoles et naturels est excessive et souvent mal maîtrisée. Par la maîtrise de l'étalement urbain, il s'agit de répondre à plusieurs enjeux sociétaux majeurs comme conserver un potentiel de production alimentaire de qualité face à l'augmentation de la population, la préservation d'espaces pour le maintien de la biodiversité, la préservation des paysages qui constituent notre cadre de vie quotidien, la limitation de l'imperméabilisation des sols concourant à la limitation des phénomènes d'inondation ou enfin la limitation de nos déplacements quotidiens sources d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi de perte de temps et créateurs de stress, conséquence de la saturation des réseaux routiers aux heures de pointe.

CE QUE DIT LA LOI

- **Article L.110 :** Gérer le sol de façon économe.
- **Article L.110 :** Assurer la protection des milieux naturels et des paysages.
- **Article L.121-1 :** Créer une économie des ressources et de l'énergie.
- **Article L.121-1 :** Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles.
- **Article L.121-1 :** Lutter contre l'étalement urbain.
- **Article L.123-6 :** Toute élaboration d'un PLU consomme de l'espace agricole est soumise à l'avis de la CDCEA.
- **Article L.442-9 et suivants :** Favoriser la mobilisation des terrains issus de lotissements en limitant le montant de règles spécifiques dans les lotissements construits à la densification de ces terrains.

CADRE LOCAL DE RÉFÉRENCE

Stratégie foncière régionale de l'État qui vise un objectif de réduction de la consommation régionale d'espaces de 50 % à 2020 : <http://www.haute-normandie-developpement-durable.gouv.fr/strategie-foncier-de-l-etat-a2922.html> ;

Plan régional pour l'agriculture durable (PRAD) : <http://draf.haute-normandie-developpement-durable.gouv.fr/le-plan-regional-pour-l-agriculture-durable> ;

Charte du foncier agricole dans la Loire signée en octobre 2010 : <http://www.loire.gouv.fr/une-charte-foncier-agricole-a-ete-2425.html>.

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) a émis un avis sur la consommation d'espaces à vocation agricole lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.

Le SCOT du territoire (Sud Loire, Mont du Lyonnais, Rives du Rhône, Rognons et Sorini) qui se fixe des objectifs de réduction de la consommation d'espace avec une urbanisation prioritaire dans les tissus urbains existants et des objectifs de densités moyennes minimales.

Les PCET (schéma d'urbanisme), PDH, SDAE du département de la Loire qui participent également à limiter la consommation d'espace par une répartition structurée et hiérarchisée du territoire légén à la fois en terme de logement et d'activités économiques.



Photo: Aérophoto de la Loire en 2011 par le Centre de Recherche et d'Études de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Loire (CEREA) et de la Haute-Normandie Développement Durable (HNDD) en 2011.

CHIFFRES CLÉS DANS LA LOIRE

2209 hectares de terres agricoles consommées entre 2005 et 2010 dans la Loire (source Spat Thema 2010)

12 logements par hectare en moyenne des surfaces urbanisées entre 2006 et 2011.

EN SAVOIR PLUS

Fiches CERU <http://www.ceru.fr/mesures-de-la-consommation-d-espace-2978.html>

CEP Rhône-Alpes : <http://www.ceru.org/>

Pédagogie sur la consommation d'espace dans la Loire à partir de MAJIC et Spat Thema : <http://www.loire.gouv.fr/etudes-r255.html>

Basé sur les risques et impacts (jusqu'à la réduction de consommation) <http://www.loire.gouv.fr/etudes-sur-les-risques-et-impacts-a182.html>

Registre parcellaire graphique des parcelles bâties (objet de déclaration à la politique agricole commune) <http://www.parcellaire.gouv.fr/>

Fiche du Club PLU sur PLU et agriculture <http://www.club-plu.fr/>

MAJIC (Moyens d'Analyse de l'Impact de la Construction) <http://www.majic.fr/>

Indicateurs <http://www.indicateurs-loire.fr/>

AUTRES OUTILS MOBILISABLES

Zone agricole protégée (ZAP) : outil destiné à protéger à long terme des zones agricoles et/ou naturelles d'un document d'urbanisme en raison de leur potentiel agricole et de la pression spéculative engendrée. Elles sont autorisées par arrêté préfectoral à l'initiative d'une ou plusieurs communes.

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) : outil destiné à protéger à long terme des zones agricoles et/ou naturelles d'un document d'urbanisme. Cet outil prend en compte les enjeux agricoles mais aussi environnementaux d'un territoire et s'accompagne d'un plan d'actions. De compétence départementale (Conseil général), ce périmètre est mis en place avec l'accord d'une ou de plusieurs communes concernées. Toute délimitation de périmètre est prise par décret interministériel. Les PLU sont des vecteurs de mise en œuvre du PAEN notamment via leur zonage et règlement du PLU.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets collectifs de valorisation des productions agricoles et agro-alimentaires.

Versement pour sous densité : outil qui permet l'attribution par une commune d'un seul minimum de densité par secteur en zones U et AU des PLU ou des PCS en-dessous d'un seuil une taxe est perçue auprès des bénéficiaires des autorisations de construire ou d'aménager.

Expérience du GIP "fonds départemental d'investissement agricole et agro-alimentaire" avec Pays Voironnais, CC des Vallons de la Tour et chambre d'agriculture de l'Ain. http://www.paysvoironnais.com/fr/MGJduGIP_2152.pdf. Fonds alimentés à hauteur de 1€/m², chaque fois que des terrains agricoles font l'objet d'un changement de destination à des fins économiques ou de création de grande voirie ; un retour "équivalent" vers chaque territoire des fonds qui se seront vu pour financer des projets

A l'issu du Comité de pilotage, présidé par Madame la Préfète le 6 Novembre 2014, les axes de travail retenus pour l'année 2015 ont été les suivants :

- Les indicateurs de suivi des SCOT
- L'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes.
- Les changements législatifs/ les activités commerciales

Les perspectives sur l'année 2015

- Partager avec les élus du territoire les évolutions proposées à la suite du travail réalisé au cours du 2^{ème} semestre 2014.
- Poursuivre le travail engagé au sein des Comités techniques et des groupes de travail élus sur les sujets suivants :
 - . Déplacements
 - . Consommation foncière
 - . Habitat
 - . Environnement
- Engager l'écriture du Document d'orientations et d'Objectifs (DOO).
- Poursuivre l'Evaluation environnementale : hiérarchisation des enjeux environnementaux et évaluation du projet au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du SCOT Loire Centre (accompagnement de la démarche et aide à la décision).
- Finaliser l'étude de gisements fonciers : sélection d'une dizaine de sites qui feront l'objet d'une étude de marché et d'une étude pré-opérationnelles (capacité programmatique, intégration dans le tissu existant, bilans financiers prévisionnels).
- Réaliser une collecte de données complémentaires auprès des gestionnaires de l'eau pour combler les manquements de l'étude Adéquation besoins/ ressources en eau potable et finaliser cette étude avec l'intégration du 3^{ème} scénario souhaité par les élus.

ANNEXE- Tableau des délibérations (Année 2014)

Date du Comité syndical	Numéro de délibération	Objet
23 Janvier 2014	2014-01-23/01	Débat d'Orientations Budgétaires
	2014-01-23/02	Accord méthodologique sur la poursuite de l'étude d'élaboration du SCOT
10 Mars 2014	2014-03-10/01	Approbation du Compte de gestion
	2014-03-10/02	Approbation du Compte administratif
	2014-03-10/03	Affectation de résultat de l'exercice 2013 au budget primitif 2014
	2014-03-10/04	Renouvellement du contrat de travail de Madame Bombenon
	2014-03-10/05	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
26 Mai 2014	2014-05-26/01	Installation du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre/ Election du Président
	2014-05-26/01 Bis	Président d'honneur du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre
	2014-05-26/02	Installation du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre/ Election des Vice-Présidents
	2014-05-26/03	Indemnité du Président
	2014-05-26/04	Représentation du Syndicat mixte aux instances de l'agence d'urbanisme epures
	2014-05-26/05	Représentation du Syndicat mixte à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône-Alpes
8 Juillet 2014	2014-07-08/01	Délégation du Comité syndical au Président
	2014-07-08/02	Délégation du Comité syndical au Bureau
	2014-07-08/03	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
	2014-07-08/04	Constitution de la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme
	2014-07-08/05	Adoption du règlement intérieur
	2014-07-08/06	Adoption du Rapport d'activités 2011-2013
	2014-07-08/07	Contrats d'assurances du Syndicat mixte
	2014-07-08/08	Location d'un photocopieur
	2014-07-08/09	Convention avec epures
	2014-07-08/10	Marché à procédure adaptée- Evaluation environnementale du SCOT
23 Septembre 2014	Pas de délibérations prises	
17 Décembre 2014	2014-12-17/01	Poursuite de l'élaboration du SCOT avec Epures sur l'année 2015
	2014-12-17/02	Avenant SAFEGE- Etude Adéquation besoins/ ressources en eau potable
	2014-12-17/03	Avenant EPORA- Etude gisements fonciers
	2014-12-17/04	Concours du receveur municipal

